



**Martigné
Ferchaud** (35)

La Ville au Naturel

L'ÉTANG de le dire

Magazine municipal N°15

Avril 2022



DOSSIER :
pages 8 et 9



ACTUALITÉS

Skwatt

p.4



SOLIDARITÉ

Actions pour l'Ukraine p.6 et 7



LES TEMPS DE LOISIRS

Médiathèque

p.15

Edito



Jamais les effets de la mondialisation ne se sont fait autant ressentir que depuis ces deux dernières années. Notre monde (occidental) interdépendant et malheureusement très inégalitaire arrive à ses limites avec des conséquences plus ou

moins dramatiques selon les pays. Une pandémie suivie du conflit en Ukraine entraîne en France une hausse historique des carburants et des matières premières (céréales, acier...). Si la situation perdure, c'est la famine qui risque de bientôt toucher des pays proches de chez nous comme le Maghreb.

Dans ce contexte, annoncer la semaine de l'Arbre, du 25 avril au 1^{er} mai, au sein de Roche aux Fées Communauté peut sembler anecdotique, voire dérisoire !

Et pourtant, telles les racines profondes du châtaignier multi centenaire à Corps-Nuds, n'avons-nous pas besoin d'ancrer nos pieds solidement pour ne pas se laisser emporter par ce tourbillon d'une vie de plus en plus consumériste et frénétique, ou tels les sequoias du parc du Thabor, de prendre un peu de hauteur face à ces enchaînements inédits de crises ? Si, à l'échelle de notre territoire, nos leviers d'action sont limités face à une pandémie, à la guerre ou à la déforestation amazonienne... Nous avons tout de même la main sur quelques curseurs autour de nous ; à commencer par l'arbre, la haie, le paysage.

La haie préserve notre eau ! En Ille-et-Vilaine, seuls 3% de nos cours d'eau sont dits en bonne santé écologique. Les objectifs d'amélioration de leur qualité sont ambitieux (27% d'ici 2027). Véritable couteau suisse de notre biodiversité, la haie a un rôle déterminant à jouer dans cette reconquête locale de la qualité de l'eau (cf. p. 13).

L'arbre climatise nos espaces ! Comment s'adapter à des étés de plus en plus chauds et secs ? La végétalisation de nos espaces privés et publics déterminera notre capacité à pouvoir continuer à travailler, se déplacer, jouer (cours d'écoles, aires de jeux) et se reposer dans les années à venir. Sans oublier le bien-être des animaux domestiques et d'élevages.

Le paysage n'est pas un musée, mais notre cadre de vie. Il est vivant et il continue d'évoluer en fonction de l'action de l'homme (urbaine, agricole, industrielle...). Reste à trouver l'équilibre entre notre mode de vie et notre capacité à maintenir le rôle de régulation vitale de notre biodiversité.

C'est pourquoi avec le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) et la PAC (Politique Agricole Commune), notre patrimoine paysager, de par son référencement, est protégé. Une commission Paysage s'est mise en place, dans notre commune, en 2015, pour débattre et arbitrer, sur les dossiers afférant à l'arbre.

La nature qui nous rend des services précieux est à restaurer et à préserver. C'est notre rempart, notre capacité de résilience et d'adaptation face aux changements climatiques- enjeu majeur de notre siècle. Alors non, dans ce contexte, annoncer la semaine de l'arbre au sein de Roche aux Fées Communauté n'est ni anecdotique, ni dérisoire !

Semaine de l'Arbre : nombreuses animations sur tout le territoire RAFCOM du 25 avril au 1^{er} mai. Infos sur rafcom.bzh

Sébastien Boudet
Conseiller délégué

SERVICES PUBLICS

► MAIRIE – CCAS

Lundi : 9 h - 12 h
mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
9 h - 12 h et 14 h 30 - 17 h
12, place de la Mairie, 02 99 47 90 25
mairie@martigneferchaud.bzh
ccas-urba@martigneferchaud.bzh

► MÉDIATHÈQUE L'ENVOI

Place Sainte Anne, 02 99 47 83 12
mediatheque.martigneferchaud
@rafcom.bzh

► AGENCE POSTALE COMMUNALE

1 avenue Maréchal Foch, 02 99 47 90 42
- Lundi, Mercredi : 14 h – 17 h 30
- Mardi, jeudi, vendredi : 8 h 45 – 12 h
- Samedi : 9 h – 12 h

► DÉCHETTERIE

Route du Verger
- Lundi : 14 h – 18 h
- Samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 18 h

► ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ

Rue Louis Pasteur, 35240 Retiers
02 99 43 64 87

ENFANCE JEUNESSE

► GROUPE SCOLAIRE

« LE JARDIN DES MOTS »

1 parvis Louis Pasteur
02 30 28 10 72
Directrice : Daphnée Lecieux
ecole.0352190r@ac-rennes.fr

► SERVICE PÉRISCOLAIRE MUNICIPAL

02 99 47 86 66
enfance-jeunesse@martigneferchaud.bzh
Garderie : 02 30 28 10 71

► ECOLE PRIVÉE

SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

5 avenue du Maréchal Foch,
02 99 47 91 61
Directrice : Chloë Bolzec
eco35.st-j-b-salle.martigne-ferchaud
@enseignement-catholique.bzh

► COLLÈGE PRIVÉ SAINT-JOSEPH

24 rue Courbe, 02 99 47 90 20
Directeur : Mikaël Besnard
accueil@collegemartigne.com

► ACCUEIL DE LOISIRS MOM'ENT FOLIES

1 parvis Louis Pasteur
06 29 24 50 38

► Relais Petite Enfance (RPE) de la Roche aux Fées

02 99 43 64 87
Mardi de 14 h à 17 h avec ou sans RDV

SANTÉ

► PÔLE SANTÉ – rue Guy Martin

Médecins généralistes : 02 23 31 26 18
Orthophoniste : 02 56 48 17 91
Ostéopathe : 06 95 63 63 03
Sage-Femme : 06 03 35 15 20
ADMR soins infirmiers : 02 99 47 85 04
Infirmières libérales : 02 99 47 93 26
Infirmière Asalée : 07 55 63 30 35
(sur rdv)
Pharmacie : 02 99 47 96 32
Opticien : 02 99 47 90 26
Clinique vétérinaire du Semnon :
02 99 47 90 66
Psychologue : 06 10 92 98 07
Dentiste : 02 99 47 89 13
Kinésithérapeutes : 02 99 47 98 33
Pédicure-podologue : 02 99 47 95 51
Sophrologue : 06 88 63 53 39
Bancel Ambulance : 02 99 43 61 61
Ambulances Guerchaises :
02 99 96 45 20

► CLIC de la Roche aux Fées

Uniquement sur rendez-vous
02 23 55 51 44
clic.rocheauxfees@orange.fr

PERMANENCES À MARTIGNE-FERCHAUD

► ASSISTANTES SOCIALES ANIMATRICE LOCALE D'INSERTION PUERICULTRICE

Sur rendez-vous, 02 22 93 68 00

► MISSION LOCALE (16-25 ans)

Sur rendez-vous, 02 99 75 18 07
Retiers, le mardi



ÉTAT CIVIL

du 10 février 2022
au 10 mars 2022

NAISSANCE

Joseph Savouré

Le 25 février

DÉCÈS

Février

Raymond Coconnier

92 ans, 2 parvis Louis Pasteur

Florian Rousselet

25 ans, La Pionnerie – Noëllet

Denise Cado née Gastineau

85 ans, 12 rue Jean Moulin

Colette Boutet née Martin

81 ans, 7 promenade de la Lande

Mars

Gérard Bompas

77 ans, 2 parvis Louis Pasteur

Agnès Jouan née Guerrault

85 ans, 29 rue du Verger

** L'apparition dans cette rubrique
est soumise à accord des familles*

► HABITAT

02 99 43 64 87
Le 4^e vendredi du mois de 10 h à 12 h

PERMANENCES HORS MARTIGNE-FERCHAUD

► ARCHITECTE CONSEIL DU DEPARTEMENT

Un mardi par mois à Retiers,
02 99 43 51 41

► CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Janzé, aux Halles : le mardi de 9 h à 13 h

► MSA

Janzé, 37 rue Jean-Marie Lacire
«Les Clématites» Bâtiment B
Sur rendez-vous, 02 99 01 80 73

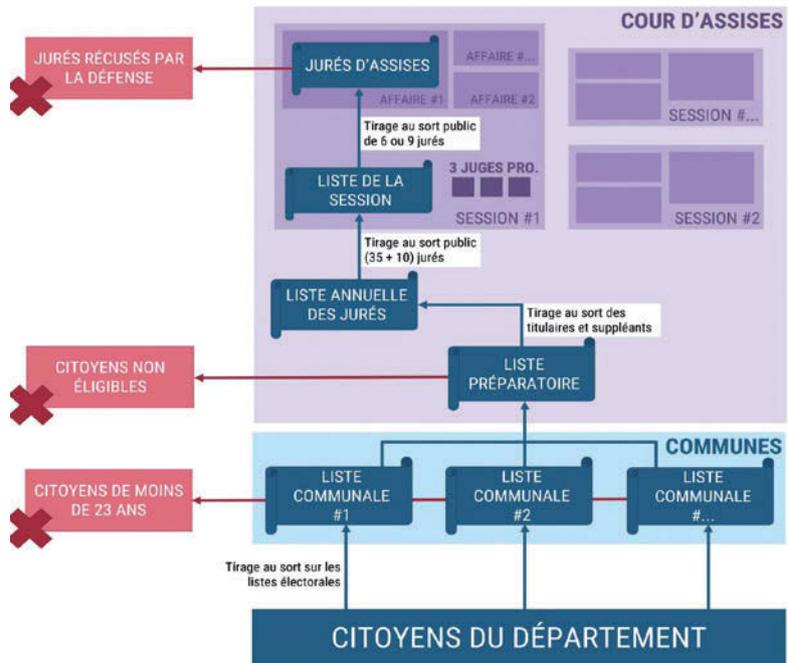
Essentiel du Conseil du 17 mars

Jurés d'assises

Par courrier en date du 18 février 2022, Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine informe la commune de la nécessité de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023. Ce tirage au sort se fait à partir de l'intégralité de la liste électorale. Les martignolais tirés au sort seront prévenus par un courrier personnel.

La sélection des jurés d'assises se déroule en 4 étapes :

- 1) Une fois par an, le maire de chaque commune tire au sort un nombre fixe de citoyens sur les listes électorales (6 pour Martigné-Ferchaud). Il exclut de ce 1^{er} tirage les citoyens de moins de 23 ans. Les citoyens ne peuvent pas refuser leur nomination, sauf cas exceptionnels.
- 2) La cour d'assises reçoit les listes de sa juridiction puis en exclut tous les cas inéligibles (déjà juré il y a moins de 5 ans, dispense pour maladie lourde, déjà condamné pour un délit ou un crime, etc.). La cour effectue un 2^e tirage au sort pour désigner la liste des jurés titulaires de l'année, ainsi que la liste des suppléants.
- 3) Lors d'une session d'assises, qui s'étale sur plusieurs jours et traite différentes affaires, un 3^e tirage au sort a lieu en public afin de sélectionner 35 jurés titulaires et 10 jurés suppléants.
- 4) Pour chaque affaire, un 4^e tirage au sort a lieu parmi les 35 titulaires afin de sélectionner les 6 jurés ou 9 s'il s'agit d'un appel. L'avocat de la défense a la faculté de récuser les jurés sans aucune justification, s'il estime que leur profil jouera en sa défaveur. Le tirage se poursuit donc jusqu'à ce que les 6 ou 9 places soient remplies de citoyens non récusés. Les jurés reçoivent une courte formation auprès des magistrats de la cour d'assise et ont la possibilité de visiter



une prison avant d'entrer en fonction. Ils sont rémunérés à hauteur du SMIC horaire et peuvent bénéficier d'indemnités repas, déplacement et hébergement.

Instauration du remboursement aux élus par les communes de moins de 3 500 habitants, du remboursement des frais de garde et d'assistance.

L'article 91 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié la prise en charge du remboursement des frais de garde des élus municipaux en le rendant obligatoire, et pris en charge par la commune.

Une compensation par l'État a été prévue par le législateur, au profit des communes de moins de 3 500 habitants. Les frais font donc l'objet d'un remboursement de l' élu par la commune, puis le remboursement de la commune par le biais de l'Agence de Service et de Paiement (ASP).

Les membres du Conseil municipal sont éligibles à ce dispositif lorsqu'ils sont

amenés à organiser la garde :

- d'un enfant,
- d'une personne âgée,
- d'une personne handicapée,
- d'une personne ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile.

Cette garde doit être directement imputable à leur participation aux réunions suivantes :

- séances plénières du conseil municipal,
- réunions de commissions dont ils sont membres si elles ont été instituées par délibération du conseil,
- réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune.

Des pièces justificatives devront être produites par les conseillers municipaux concernés. Ces compensations ne s'appliquent que pour les réunions à caractère municipal précitées, et donc pour toute autre où l' élu siège au titre, par exemple de la Communauté de communes, elles ne s'appliquent pas.

CCAS

«Rencontrons nous», le 1^{er} après-midi récréatif réussi

Le 2 mars dernier, avait lieu le 1^{er} après-midi récréatif 2022, organisé par le CCAS. **Ce premier moment, placé sous le signe du jeu, a réuni une trentaine de personnes tous âges confondus. Le foyer de Taillepie, la résidence des Loriettes et le Skwatt nous ont fait le plaisir de se joindre à nous.**

Un service de transport - la navette municipale - avait été proposé pour les personnes en difficulté de mobilité.

Rassemblés à la salle des Maîtres Beurriers, chacun a pu former son équipe et le jeu auquel il souhaitait jouer. Belote, Triominos, et autres jeux de plateau ont donc pris vie le temps de l'après-midi pour le plus grand plaisir des petits et grands.

Dans le même temps, crêpes et boissons ont été offertes à chacun, de quoi ravir



toutes les papilles ! Un joli moment intergénérationnel qui sera vocation à être décliné chaque trimestre sous un thème différent. Ces temps conviviaux, baptisés «Rencontrons-nous», ont pour objectif de :

- tisser du lien entre personnes âgées, isolées, les structures de vie collective et les structures jeunes (Skwatt / Mom'ent folie)

- offrir un moment de détente en dehors des structures de vie habituelle
- simplement se rencontrer entre Martignolais.

Pratique

Renseignements et réservation en mairie
Prochain rendez-vous le mercredi 8 juin

EHPAD Les Loriettes

Élections au Conseil de Vie Sociale

Le 15 février 2022, les représentants des résidents et des familles, siégeant au Conseil de Vie Sociale ont élu. Il s'agit de

- **Mme Irène Hamon élue présidente.** Mme Hamon vit au sein de la Résidence depuis le 30 mai 2018. Son espace privé se situe au sein du service Les Sources.
- **Mme Lydie Martin élue vice-présidente.** Mme Martin est la fille de Mme Yvonne Mauxion, qui vit à la Résidence depuis le 27 novembre 2019, au sein du service Le Sentier.

Le Conseil de Vie Sociale - CVS - est une instance représentative des personnes âgées vivant au sein de l'établissement, qui a été instituée par la loi. Par volonté institutionnelle, il a été ouvert aux familles des résidents. Le CVS vise le bon fonctionnement de l'établissement, la bientraitance et la qualité de vie des personnes âgées.

Le CVS est obligatoirement consulté sur l'élaboration du règlement de fonctionnement et le projet de l'établissement, dont font parties le contrat de séjour, le livret d'accueil... Il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement et sur l'évolution des réponses à apporter, notamment sur :

- la démarche qualité
- le parcours de soins et l'accompagnement médico-social
- la prestation hôtelière
- les activités, l'animation socioculturelle
- la vie quotidienne
- l'ensemble des projets de travaux et d'équipement
- la nature et le prix des services rendus
- l'affectation des locaux collectifs
- les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture

- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge

Le Conseil de Vie Sociale n'a pas vocation à régler des problématiques individuelles ou les décisions relatives à la gestion et le management de l'établissement, qui demeurent réservées à la direction.

Pratique

Contacts à solliciter pour traiter une question d'ordre collectif sur les thèmes abordés ci-dessus, lors d'un prochain conseil.

Mme Lydie Martin, vice-présidente :
ymartin50@neuf.fr

Mme Marie-Annick Trossail,
représentante des familles :
daniel.trossail@wanadoo.fr

■ Ecole le Jardin des Mots :

Retour sur une semaine dans les Alpes au top !

Du 27 février au 5 mars dernier, les 45 élèves de cycle 3 de CM1-CM2 de l'école publique Le Jardin des Mots sont partis à Crest-Voland, en Savoie, pour découvrir les joies de la montagne. Accompagnés de sept adultes, les

enfants ont été accueillis au chalet Saint-André, au pied des pistes.

Bénéficiant d'une semaine de soleil radieux, les enfants ont fait leurs premiers pas à ski. Ils ont également pu profiter d'une sortie en raquettes, d'un rallye hiver de découverte de la faune et de la flore en montagne, et

surtout d'une sortie exceptionnelle à la mer de glace, à côté de Chamonix.

Et c'est la tête pleine de souvenirs que les élèves ont retrouvé leurs parents samedi 5 mars au matin, prêts à raconter leurs aventures à leur famille ;



Actualité de l'école :

En soutien à l'Ukraine, les enfants de l'école vont créer des kits de réconfort contenant des fournitures scolaires, un dessin, un jouet et quelques friandises...

aventures qui, à n'en pas douter, resteront gravées bien des années.

Une classe découverte enrichissante et tellement rafraîchissante dans cette période pandémique particulièrement stressante. Cette «aventure» a pu se faire grâce à une équipe enseignante motivée, un soutien indispensable de la municipalité, des parents d'élèves engagés et dynamiques et surtout, des élèves au top du top !

Merci à chacun pour votre investissement dans cette belle réussite !

■ Le SKWATT

Pendant les vacances de printemps, le Skwatt offre de nombreuses activités dont :

- Une sortie le **lundi 11 avril**, premier jour des vacances, au **Puy du Fou**, toute la journée. Tarif : 20€. 14 jeunes sont déjà inscrits à cette sortie et nous serons deux accompagnateurs. Sortie inter-espaces jeunes à l'initiative de l'espace jeune de Janzé. Coësmes, Janzé, Martigné-Ferchaud et Retiers y participent.
- **Du mardi 12 au vendredi 15 avril**, un stage « **Création d'un Escape Game** » est organisé par Roche aux Fées Communauté à Amanlis. Gratuit. 8 places de disponibles pour le Skwatt, transport en minibus de Martigné-Ferchaud à Amanlis.
- **Mardi 18 et mercredi 19 avril**, de 9 h à 12 h, chantier jeunes, construction

d'une cabane, esplanade Michel Charton

- **Jeudi 21 avril**, 2 parties de Laser Game à Level3 avec l'espace jeunes d'Amanlis. Rendez-vous au Skwatt à 17 h 45, repas au Subway et retour à 22 h. Tarif : 15 €, prévoir argent de poche pour le repas.
- **Vendredi 22 avril**, Intervalle inter-espace jeunes à Janzé, suivi d'une soirée à la piscine de Janzé. Rendez-vous à 13 h 15 au Skwatt et retour à 22 h 15. Tarif : 15 €

Des Chantiers jeunes sont proposés pendant ces vacances. Il s'agit de travaux avec les Services Techniques de la commune (espaces verts, travaux de peinture...) qui permettent aux jeunes participants de financer leurs activités du Skwatt, à hauteur de **15 € par matinée de chantier.**

Pratique

Florent Juze
06 31 18 34 62
skwatt@martigneferchaud.bzh

■ École Saint Jean-Baptiste de la Salle

Intervention de Julien Restif à l'école

Vendredi 11 et lundi 14 mars, Julien Restif est intervenu à l'école, dans le cadre du projet annuel « Faune et flore ». Grâce à différents ateliers en maternelle et plusieurs supports, de nombreux échanges ont été entrepris sur les arbres et l'environnement de la forêt. Cette intervention vient introduire la sortie scolaire dans la forêt de Retiers, prévue pour le mois de mai.



■ Dons pour l'Ukraine : action de solidarité à l'école St Jean-Baptiste de la Salle 🇺🇦

La semaine du 7 au 11 mars, une collecte de dons pour l'Ukraine s'est organisée à l'école St Jean-Baptiste de la Salle. Après une sensibilisation en classe sur l'actualité en Ukraine auprès des élèves d'élémentaire, une collecte s'est mise en place, en lien avec des parents d'élèves, eux-mêmes en contact avec la mairie de Rennes. La récolte de dons a pris fin le vendredi 11 mars, afin que l'acheminement vers la Pologne puisse débuter. Bravo pour tous les dons déposés ! Une action de solidarité à laquelle les élèves ont été porteurs et investis.



■ Elections présidentielles

Les élections auront lieu **salle Sévigné, boulevard Saint Thomas les 10 et 24 avril de 8 h à 19 h**. N'oubliez pas votre pièce d'identité avec photo, indispensable pour voter.

Nouveauté 2022 !

Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. La mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.



■ La grande lessive

« Les aînés et les enfants ont étendu leur linge » ce jeudi 24 mars

En fin d'après-midi, sur le Parvis Louis Pasteur, de drôles de fils à linge se sont tissés entre l'école du Jardin des Mots et la Résidence des Lorienttes.

En effet, les 2 établissements ont participé au projet national « la grande lessive ». Ce projet artistique et créateur de lien intergénérationnel est l'occasion d'animer des ateliers de créations visuelles. Cette année le thème était : les ombres portées.

Ainsi, sur fond musical et sous un soleil radieux, chaque élève et chaque résident est allé accroché son œuvre sur les fils tendus pour l'occasion entre les 2 établissements. Les enfants avaient également répété une chanson qu'ils ont présentée aux résidents !

Un joli moment convivial et un plaisir partagé autour d'une gigantesque œuvre collective éphémère.



Maillage bocager / arbre paysan Historique de la commission paysage

En 2014, dans le cadre du Grenelle de l'environnement et sur le constat d'une disparition de la biodiversité de la région, un Schéma Régional de Cohérence Écologique a été publié pour la région Bretagne à la suite de nombreuses réunions de concertation.

Ce schéma pointait notre secteur comme particulièrement touché par le phénomène.

Il développait le concept de « trames vertes et bleues », corridors écologiques à maintenir pour permettre la circulation et la vie de la flore et la faune locales d'une parcelle à l'autre ou le long des cours d'eau.

Dans le même temps, la traversée de notre commune par la 2x2 voies Rennes-Angers a entraîné un remaniement des espaces, tant naturels qu'agricoles.

Afin de maintenir ou rétablir une certaine cohérence dans les activités malgré ce « mur infranchissable » de part et d'autre de la voie rapide il fallait repenser les espaces, permettre la circulation de l'eau, remodeler les exploitations agricoles, recréer des sentiers de randonnées et permettre à la faune notamment de pouvoir y circuler.

Le département a replanté plus de deux fois la longueur de ce qui avait dû être supprimé.

Nous avons décidé de constituer une commission « bocage » en octobre 2015, pour protéger le linéaire restant, notamment les haies de la trame verte et bleue de manière ferme, et replanter des haies de compensation pour remplacer les haies supprimées pour les autres.

La réécriture de notre PLU a pris en compte ces données et les mesures de protection définies par la loi paysage.

La commission bocage est devenue commission paysage incluant dans ses missions la protection des zones humides restantes, des petits cours d'eau, toujours dans l'intention de maintenir voire de restaurer la biodiversité locale.

La chargée de mission Breizh Bocage, en même temps qu'animatrice biodi-

versité nous a accompagné dans notre démarche nous apportant un soutien technique indispensable.

Léa Legentilhomme, technicienne bocage et environnement à Roche aux Fées Communauté

« La majeure partie de mon travail est d'**accompagner les agriculteurs qui souhaitent replanter des haies bocagères sur leur exploitation** » (une quinzaine de kilomètres de haies sont replantées chaque année, soit 15 000 arbres et arbustes).

Ces replantations sont accompagnées par le programme européen Breizh Bocage que nous portons sur le territoire (projet financé par la région Bretagne, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le département d'Ille-et-Vilaine et Roche aux Fées Communauté)

⊕ d'infos : <https://www.bretagne.bzh/presse/communiqués-dossiers/breizh-bocage-valoriser-davantage-les-bienfaits-environnementaux-du-bocage/>

Les grandes étapes de la plantation :

- Construction du schéma de plantation
- Accompagnement au choix des espèces adaptées au terrain, à l'usage... (rôle brise vent, anti-érosif, production de bois, présence d'une ligne téléphonique...). Nous avons aussi une attention particulière sur les essences résistantes à la sécheresse
- Suivi des chantiers de création de talus (à la charrue forestière ou talus pelleuse)
- Suivi des chantiers de plantation (commandes de plants forestiers, plantation et gaines de protection chevreuil)
- Suivi des chantiers de paillage
- Entretien des plantations pendant 3 années
- Et remplacement des plants morts si forte mortalité (on ne remplace pas tous les plants morts), la plantation est dense (tous les mètres) ce qui permet d'accepter une mortalité des plants lorsqu'elle est minime. Nous avons eu deux années de sécheresses l'été 2019 et 2020 qui a fait beaucoup de casse



sur les jeunes plantations, certaines sont mieux réparties grâce à l'été particulièrement pluvieux de 2021.

« Une autre partie de mon travail, moins connue et qui de prime abord ne semble pas concerner une technicienne bocage : **l'accompagnement des demandes de suppression et de compensations de haies.**

Les haies sont intégrées dans la PAC des exploitants agricoles depuis 2015 et leur arasement est conditionné à une replantation (sauf exceptions). Les communes peuvent également intégrer les haies dans leur document d'urbanisme, c'est ce qu'a fait la commune de Martigné-Ferchaud et elle a été la première commune à créer une commission paysage. »

Le bocage a toujours évolué avec les agriculteurs et continuera d'évoluer avec le travail des terres au fil des échanges, regroupements parcellaires, et agrandissements d'exploitations. Il faut cependant désormais avoir en tête que nous ne pouvons plus nous permettre de perdre du linéaire bocager si nous voulons conserver le rôle essentiel qu'il constitue.

Pour ne plus perdre de linéaire bocager et améliorer le maillage (reconnexion des haies), il faut donc accompagner ces demandes de suppressions. Cela passe notamment par de la concertation avec les exploitants agricoles et les membres de la commission paysage pour étudier les demandes et proposer des compensations qui soient acceptables pour l'agriculteur et qui permettent d'améliorer l'existant (notamment par la plantation de haies sur talus perpendiculaires à la pente et permettant de



ralentir les ruissellements). La plantation compensatoire est à minima égale au linéaire supprimé et doit répondre à l'objectif du « meilleur emplacement environnemental » (= enjeux qualité de l'eau pour le territoire)

Bonne nouvelle : *Les derniers chiffres (étude de l'IGN commandée par la région Bretagne) montrent qu'en Bretagne les replantations de haies ont permis d'enrayer la perte de linéaire bocager. Cela n'est pas vrai à l'échelle nationale. Cette donnée est à nuancer puisque seules les quantités de haies ont été étudiées et non la qualité des peuplements.*

« J'accompagne également les agriculteurs dans les démarches de valorisation du bois des haies bocagères (plans de gestion de haies, MAEC...), les communes pour préserver le bocage dans les documents d'urbanisme notamment et d'autres missions annexes comme :

- Le suivi de la lutte contre le frelon asiatique
- Le suivi du programme d'éducation à l'environnement pour les élèves du CE2 au CM2 (500 enfants/an en moyenne). 3 demi-journées d'animations sur au choix 4 thématiques du territoire :
 - Découverte des énergies
 - Eau et biodiversité
 - Découverte de la forêt
 - Agriculture et Alimentation

Roche aux Fées Communauté est une collectivité à taille humaine (16 communes) ce qui nous permet de maintenir un lien fort avec le terrain. Le siège étant basé à Retiers, nous n'avons jamais plus d'une vingtaine de minutes de route pour un rendez-vous.

Rôle et organisation de la commission Paysage

Aujourd'hui, la commission Paysage est constituée de : Françoise Lacheron, Eric Bodin, Bernard Monharoul, Alain Bouldoires, Jean-Marie Gageot, Patrick Henry, Alain Maloeuvre, Julien Frémont et Sébastien Boudet

La particularité de cette commission est qu'elle est constituée principalement de citoyens (agriculteurs actifs ou à la retraite, membre d'association de randonneurs, UTL...) et de quelques élus soucieux de comprendre et d'accompagner l'évolution de notre paysage en priorisant son rôle environnemental.

Lorsque qu'une demande d'abattage est reçue en mairie, elle est enregistrée et envoyée simultanément au Syndicat d'Urbanisme de Vitry, à la technicienne bocagère de RAFC et à la commission Paysage qui examine le dossier (accord, accord avec compensation ou refus).

Le Syndicat d'Urbanisme adresse à la mairie une proposition d'arrêté reprenant l'avis de la commission Paysage. Le délai d'instruction est d'un mois.

Dans les cas d'abattages non autorisés, la commission exige une compensation du double du linéaire abattu, toujours en priorisant les meilleurs emplacements environnementaux.

Dans tous les cas il y a concertation avec l'agriculteur ou propriétaire sur proposition de la commission.

La porte de la mairie est grande ouverte à qui le souhaite afin de venir étoffer ce groupe dans lequel le débat est ouvert, la bonne humeur constante et la concrétisation réelle.

Les réunions ont lieu une fois par mois en fonction des demandes d'abattage.

Rappel : les abattages d'arbres sont interdits du 1^{er} avril au 31 juillet.

La parole à un membre de la commission paysage

Je suis dans à la commission depuis sa création.

Ma motivation :

Devant l'évolution du paysage de notre commune, évolution renforcée par la traversée de l'axe Rennes-Angers, j'ai pris conscience de la nécessité

de participer à la création d'une commission pour permettre le maintien, voire la restauration d'espaces naturels propres à permettre aux plantes et à la faune sauvage d'y vivre et circuler, afin de retrouver un certain équilibre entre milieu naturel et espaces agricoles, l'élevage ayant diminué par rapport à la production céréalière.

Rôle de la commission selon moi :

Elle recherche le meilleur compromis possible entre les demandes d'abattage et la nécessité de préserver certains espaces, en faisant en sorte que le bocage demeure, ou, quand ce n'est pas possible, de se développer, dans des endroits stratégiques définis par le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) par les compensations, en lien avec RAFC et Breizh Bocage

Elle a aussi pour mission de protéger les zones humides encore existantes car elles sont sources de régulation de l'eau et de maintien de la vie autour d'elles.

Les leviers que je vois :

Recherche de solutions à l'entretien pour faciliter la gestion de ces haies.

le développement de la filière bois bocage pour motiver les plantations et leur donner un atout économique surtout à une époque où l'utilisation du bois comme combustible retrouve son importance.

Sensibiliser les exploitants à la nécessité de maintenir le bocage ou du moins une connexion entre les haies et ne plus les voir comme des obstacles à leur travail, comprendre notre mission et y participer. Renforcer la contrepartie financière.

Avenir du paysage

Pour des raisons d'efficacité la tendance serait de supprimer le bocage pour y travailler plus librement et ne plus avoir le problème de l'entretien.

Avec l'expérience on a pu voir les effets négatifs d'un territoire sans végétal (plus d'effets négatifs du vent, une érosion des sols). Dans cette période de changement climatique que nous commençons à vivre, les haies peuvent apporter aux parcelles riveraines une régulation aux amplitudes météo. Elles caractérisent la spécificité historique de notre paysage et ce serait dommage de la perdre.

Collège Saint-Joseph

Sortie des 3^e à Caen

Ce vendredi 25 février, dans le cadre des cours d'Histoire et du Concours de la Résistance et de la Déportation, tous les élèves de 3^e sont partis avant l'aube pour Caen.

Cette sortie a été d'autant plus forte qu'elle fut la première « vraie » sortie scolaire pour eux depuis deux ans ! Les élèves de 3^e en ont pleinement profité et ont manifesté leur contentement tout au long de la journée.

Au cours de la matinée, les élèves ont découvert le mémorial de Caen. Cela a été pour eux l'occasion de voir et de découvrir de nombreux objets, photographies et témoignages sur la 2nde guerre mondiale et sur la période d'Occupation en France.

Ils ont également pu entrer et voir l'intérieur d'un bunker allemand. Grâce à leurs cours d'histoire, nos jeunes ont pu mettre du sens à ce qu'ils voyaient.

Tout au long de la journée, les élèves ont fait preuve de beaucoup de curiosité, d'intérêt et de respect quant aux

lieux visités. L'attitude et le comportement de nos jeunes ont également été soulignés par les différents intervenants extérieurs en plus des accompagnateurs !

Mme Chapin et Mme Jezequel
Enseignantes d'histoire-géographie



Collège Saint Joseph

Succès du 1^{er} Forum des métiers et de l'orientation

Le samedi 5 mars dernier s'est déroulé le premier «Forum des métiers et de l'orientation» au collège St Joseph. Une belle organisation portée par les parents bénévoles de l'APEL et Mme Erhel (professeur documentaliste).

Près de 50 professionnels et étudiants, pour la plupart anciens élèves et/ou parents d'élèves du collège, sont venus témoigner de leur métier et/ou de leur formation, auprès des actuels collégiens, regroupés par secteurs d'activités (agriculture, TP, transports, services, banque, enseignement...) dans les différentes salles de l'établissement.

Un évènement bien suivi des familles, qui a permis à 115 élèves (sur 295) **d'éveiller ou d'affiner leurs choix d'orientation, de créer du lien entre collégiens, familles, enseignants et professionnels, de faire réseau et d'établir des passerelles entre le monde de l'école et le monde de l'entreprise.**



■ « L'Arborescence » se déploie !

C'est le nouveau nom qui sera proposé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de modification des statuts du Syndicat d'Initiatives qui se tiendra le lundi 11 avril à 20 h 30 rue de Gourden. L'association, toujours autant préoccupée

par le rayonnement du pays martignolais, proposera désormais davantage d'activités de culture et de loisirs pensées pour favoriser les découvertes et les rencontres entre les habitants du territoire. La branche « Nature » bourgeoonne déjà

pour proposer des animations lors de l'été à l'étang : une sortie de découverte des plantes sauvages le 30 juillet et une soirée Astronomie le 20 août. De même pour la branche « Arts », qui travaille à la mise en place de l'exposition estivale.

■ Le palet Martignolais

L'association va enfin pouvoir se relancer dans l'organisation d'un concours de palet. Ce prochain concours est programmé le dimanche 1er mai.

Après une forte participation au dernier concours du mois d'octobre 2021, nous comptons sur vous : Martignolaises, Martignolais, joueurs ou visiteurs pour que cette journée soit un succès.

Engagement dès 9 h le matin.

Tirage des équipes à 9 h 30 et 14 h 30 l'après-midi.

Au plaisir de vous retrouver très bientôt !
Le Palet Martignolais



■ Vélo Sport Martignolais



Une rando Entre Étang et forêts

Le club cycliste martignolais organise un week-end de randonnées que l'on peut pratiquer comme on le désire : VTT, cyclo, pédestre le samedi 7 mai après-midi et le dimanche matin 8 mai.

Sont proposés :

- 3 circuits destinés aux VTT de 25, 35 ou 45 km- inscription 5 €
- 3 circuits routiers pour les cyclos de 30, 50 ou 70 km- inscription 4 €

- 3 circuits conçus pour les piétons de 9, 13 ou 15 km- inscription 3,50 €

Les vélos à assistance électrique sont acceptés. Gratuit pour les moins de 16 ans.

Les départs sont libres. Ils peuvent s'effectuer de 13 h 30 à 15 h 30 le samedi et de 8 h à 10 h le dimanche.

Contact

06 16 89 38 59

■ Étincelles Aquatiques : La décision est prise : on repart !



Le mot du président, Jean-Michel Aussant

« Le Phoenix des Étincelles Aquatiques reprend son envol ! Pour atterrir sur l'étang les 3 – 4 – 5 et 6 août 2022. »

Inutile de vous le dire, vous l'aurez deviné : « Il va falloir donner de sacrés coups d'ailes pour un décollage à ascension rapide, car en 4 mois, il va falloir arriver à un vol stable en altitude de croisière là où, d'habitude, on grimpeait en 12 mois ! »

Il va donc falloir que tous ensemble, nous travaillons d'arrache-pied pour que le spectacle du mois d'août atteigne le même niveau de qualité que celui présenté jusqu'en 2019. Il faudra également tenir compte des nouvelles contraintes,

environnementales en particulier, apparues depuis cette dernière édition.

À vous tous qui êtes « partants » : Relevez-vous les manches, comme vous avez toujours su le faire par le passé, nous comptons

sur vous !

À vous tous qui êtes « partants » pour une 1^{ère} expérience : Pour trouver votre place, faites-vous connaître, en proposant vos services au bureau des étincelles.

Pensez que cette année, il faudra peut-être parfois avoir un esprit « multifonction » pour défendre notre projet. Tous vos dons et compétences doivent être mis en œuvre pour le bien de tous, et s'entraider au maximum !!

Dès à présent, faisons de la publicité, recrutons, encourageons les hésitants... par tous les moyens, mobilisons !!

Faites part de vos idées, toutes vos idées qu'elles concernent la publicité, le recrutement, l'aménagement du site, le spectacle proprement dit...

Il y a URGENCE !! Ne tardons pas !!

Nouveaux horaires d'ouverture du bureau

- Les Mardis de 10 h à 12 h
- Les Vendredis de 10 h à 12 h
- Les Samedis de 10 h à 12 h



Pratique

14, rue Paul Prime
35640 Martigné-Ferchaud
02 99 47 83 83
contact@etincellesaquatiques.fr
www.etincelles-aquatiques.org

Coupon à découper ou recopier – à remettre au bureau des Étincelles

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Je suis volontaire pour :

(rayez, cochez, ajoutez une mission)

- Un rôle dans le spectacle
- Un poste dans les coulisses ou avec les acteurs
- Des travaux aux ateliers
- Des travaux de mise en place du site
- Des tâches au bureau des Étincelles ou pour la pub
-
-

MARTIGNÉ AU PASSÉ COMPOSÉ

En 1950, les parcelles font majoritairement moins d'1 hectare. Elles sont quasiment toutes délimitées par des haies et comptent pour beaucoup un grand nombre de pommiers et/ou poiriers. Ce sont les pré-vergers où le pâturage est associé à une production fruitière le plus souvent cidricole. Le centre-ville de Martigné-Ferchaud est à peine visible en haut à droite de la photo.



Photo aérienne 1950. Source : Geoportail.fr

En 2020, les parcelles culturales mesurent 5 à 10 ha, mais les haies n'entourent plus que des îlots de plusieurs cultures mesurant 15 à 30 ha, voire davantage. Les pré-vergers ont totalement disparu. Les haies qui demeurent sont souvent plus imposantes que par le passé, témoignant de leur moindre exploitation. Le centre-ville et la 4 voies, qu'on voit maintenant nettement en haut de la photo ont consommé des espaces agricoles et également détruit de nombreuses haies.

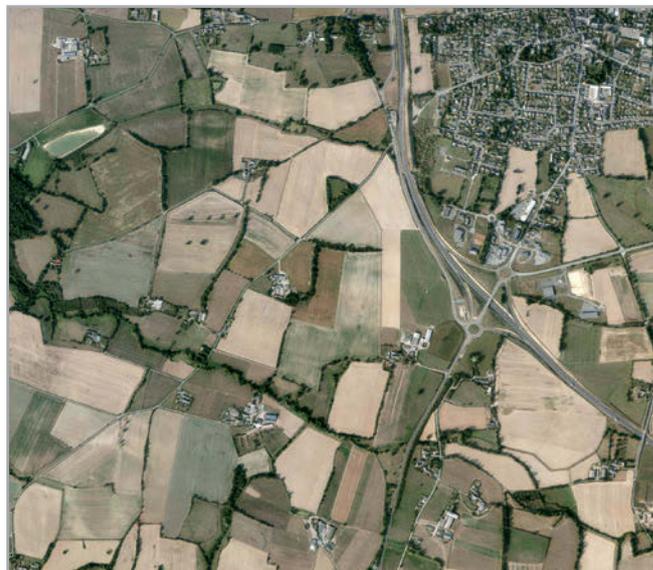


Photo aérienne 2020. Source : Geoportail.fr



Superposition des haies de 2020 (tracé vert) sur le fond photographique de 1950

L'inventaire communal de 2018 réalisé par Léa Legentilhomme pour la commission Paysage faisait état d'environ 360 km de haies bocagères sur la commune, soit un ratio inférieur à celui de la Bretagne (110 ml/ha) et à celui de l'Ille-et-Vilaine (85 ml/ha), ce qui traduit surtout une différenciation historique des paysages de Bretagne, avec un bocage d'autant plus présent vers l'ouest.

Le fonctionnement de la haie bocagère

La haie n'existe pas à l'état naturel. Ce sont les paysans qui depuis le Moyen-âge façonnent les paysages avec des objectifs variables au cours des époques. D'abord utile pour le parcage des animaux et la délimitation de parcelles, mais aussi la fourniture de bois de chauffage, de bois d'œuvre, et même de fruits, la haie est devenue plus « gênante » au milieu du XX^e siècle à l'ère de la mécanisation, et de la baisse de main d'œuvre agricole disponible pour en assurer l'entretien. Il n'était évidemment plus envisageable de travailler des parcelles d'à peine un demi hectare, mais le remembrement des années 70 est souvent sans doute allé trop loin.

L'effet brise-vent pour les cultures et le bétail, l'ombre procurée aux animaux en été, l'effet anti-érosion, etc. sont quelques-uns des atouts mis en avant aujourd'hui en faveur des exploitations, qui font qu'on en replante. La fourniture de bois de chauffage sous forme de bois buche ou bois déchiqueté est toujours un avantage, mais sa pertinence économique doit être finement abordée.

Pour la collectivité, les haies protègent la ressource en eau en limitant l'érosion et le lessivage des éléments nutritifs; elles favorisent l'infiltration de l'eau et limitent les crues. Elles sont par ailleurs un gigantesque puits de carbone. Une haie bocagère fonctionnelle est enfin et surtout un écosystème extrêmement riche, synthèse entre milieu boisé et milieu ouvert.

La haie idéale est composée de 6 éléments :

- la strate arborée : ce sont les arbres de haut jet (chêne, frêne, merisier, etc.) qui apportent ombre et brise-vent, fournissent le gros du bois, et sont utiles aux oiseaux et chauve-souris. Leur système racinaire va puiser en profondeur des éléments nutritifs remis en surface à la chute des feuilles.

- la strate arbustive : composée d'arbustes buissonnants, parfois épineux, souvent très fructifères au profit des oiseaux (aubépines, pruneliers, églantier, fusain...). Elles donnent à la haie son caractère touffu et fournissent aux oiseaux des lieux de nidification.

- la strate herbacée : composée de graminées (fétuque, vulpin...), légumineuses (trèfle) et plantes fleuries (mauve, digitale, pourpre, stellaire...), elle est le lieu de vie de nombreux mammifères et amphibiens, qui s'y déplacent sous l'abri de la strate arbustive.

- le talus : ces trois strates végétales sont idéalement implantées sur un talus de terre, lequel ralentit encore davantage l'écoulement des eaux. C'était le talus qui délimitait autrefois la limite de propriété.

- le fossé : complément géométrique du talus, il favorise l'enracinement vertical de la haie, limitant la concurrence avec la culture et participe à la gestion des écoulements. Le fossé doit être végétalisé pour favoriser l'infiltration des eaux et la biodiversité aquatique.

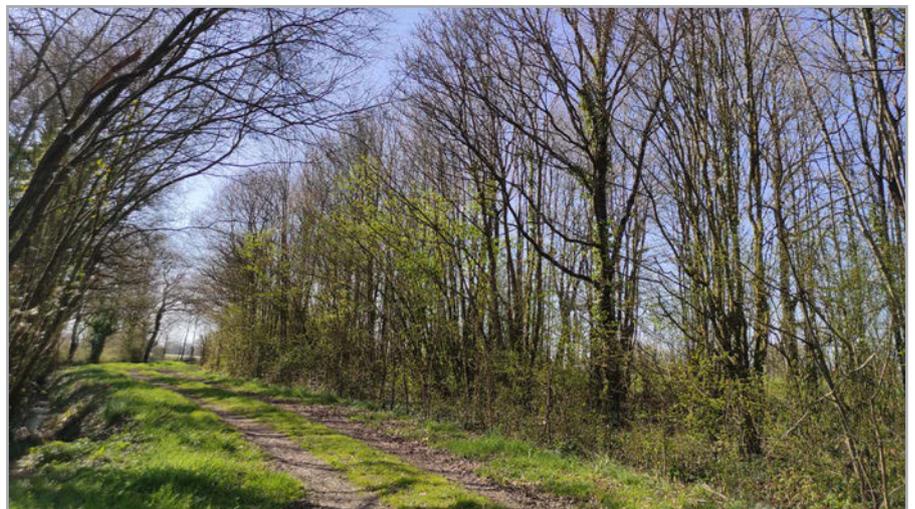
- la bande enherbée : large de quelques mètres en bord de fossé, elle améliore le rôle épurateur et tampon de la haie,

et favorise encore la biodiversité.

Enfin, n'oublions pas que la haie fonctionnelle idéale est connectée ! Pour remplir son rôle de corridor écologique et favoriser les déplacements de la faune, la haie doit former un maillage continu relié à d'autres milieux (boisement, étang...).

Un alignement d'arbres sans les autres strates, de même que 100m de haie en plein milieu d'une parcelle de 10 hectares ne sont pas des haies pleinement fonctionnelles.

L'entretien de la haie est aujourd'hui essentiellement mécanisé et ne respecte malheureusement pas toujours bien les différentes strates. Certains agriculteurs passionnés prennent encore le temps « d'émonder les ragosses » à l'ancienne, c'est-à-dire effectuent tous les 9 ans (en principe, mais souvent plus) une coupe à blanc de la strate arbustive, puis retirent à la tronçonneuse tout le bois qui a poussé sur le tronc des arbres principaux, sauf un « tire-sève », une branche importante qui restera en place encore 2-3 ans et aidera l'arbre à repartir. C'est un travail qui demande du temps sur la période hivernale, un certain savoir-faire un peu oublié et un intérêt pour le bois produit.



D'UNE VITRINE À L'AUTRE

■ L'Atelier du Fer Chaud

Michel Henry est parti à la retraite et a cédé son activité de Métallerie et Ferronnerie à Greg Huet le 21 janvier dernier, que celui-ci a renommé « Atelier du Fer Chaud », histoire de bien signifier son ancrage et son attachement à la commune.

Greg Huet après 2 ans d'apprentissage en métallerie serrurerie à l'entreprise ACM de Liffré, a parfait sa formation durant 2 années à l'école prestigieuse du compagnonnage en métallerie et ferronnerie d'art allant de Strasbourg à Perpignan. Il a ensuite œuvré aux entreprises Aussant à Saint Sauveur et Simon à l'Hermitage, puis au service technique de la ville de Vitré.

Il souhaitait franchir le pas et se mettre à son compte. Lors de ses démarches, il a rencontré Michel Henry, par hasard, à la chambre des Métiers et d'Artisanat et à l'issue de plusieurs entrevues, ils ont décidé de faire affaire. Greg continue la collaboration avec Philippe qui assistait Michel depuis plusieurs années.

L'activité de l'Atelier du Fer Chaud demeurera la création d'escalier, porte, rambarde, panier et divers travaux de soudure mais aussi la ferronnerie d'art que Greg souhaite développer.

Les Commerçant Artisans du Pays Martignolais sont heureux d'accueillir Greg et lui souhaitent le meilleur pour l'Atelier du Fer Chaud.

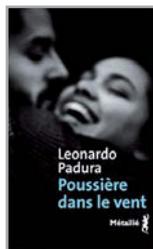


LES TEMPS DE LOISIRS

■ Le coin des lecteurs

« Cette invitation à la lecture vous est proposée par Sandrine, bibliothécaire, et les bénévoles qui aident à assurer le bon fonctionnement de notre médiathèque « L'envol ». Bonne lecture à tous ! »

Poussière dans le vent / Padura, Leonardo / Ed. Métallé



C'est l'histoire fascinante d'une famille cubaine sur trois générations, avec et surtout en filigrane le drame de l'exil, de la perte, du désespoir, du désenchantement, l'angoisse ainsi que l'anxiété...

Un roman historique, où à travers le chassé-croisé de l'Histoire, de la politique, traite de l'exil, de la condition d'exilé, d'émigré ou d'expatrié.

Un groupe d'amis, une famille qui s'aime et se déchire sur une île brûlante dont les habitants souffrent tous plus ou moins de pénuries et de dilemmes qui risquent de tourner à l'obsession.

Des personnages magnifiques, subtils et attachants, soumis au suspense permanent qu'est la vie à Cuba et aux péripéties universelles des amitiés, des amours et des trahisons. Un roman sur lequel on ralentit la lecture dans les derniers chapitres pour faire durer le plaisir.

Le petit poucet / Agnès Ledig et Frédéric Pillot / Ed. Père Castor



Très belle adaptation de ce conte classique. Agnès Ledig a revisité le texte en proposant une narration en alexandrins... un régal pour une lecture à voix haute. Un choix de l'auteure qui apporte **de la douceur et de la lumière dans « l'horreur »**. On retrouve également sa signature dans la façon d'aborder l'histoire avec les émotions des personnages qui racontent chacun leur tour.

Côté illustrations, Frédéric Pillot nous surprend en nous offrant un ogre très élégant, habillé richement... L'univers de l'arbre cher à Frédéric Pillot est encore une fois magnifiquement peint dans cet album.

Les deux auteurs nous montrent et nous donnent des limites à l'horreur de cette histoire, du coup, elle en devient moins effrayante.- À partir de 6 ans.

LES TEMPS À VENIR...

(sous réserve des conditions sanitaires applicables au moment des évènements)

■ Focus sur L'arbre qui plantait des hommes de la Cie Patrick Cosnet

1943 : L'histoire commence au camp de Buchenwald, sous le chêne de Goethe... Aujourd'hui : Notre-Dame de Paris a brûlé, la France a besoin de chênes bicentennaires pour reconstruire le plafond de la cathédrale... Que s'est-il passé durant ces 80 années ?

Le spectateur va suivre quatre générations d'une même famille, des hommes et des femmes proches de la terre. À partir de faits réels, ils racontent leur quotidien, l'évolution de leur mode de vie, de leur pensée, de leur rapport à la nature, aux arbres particulièrement. Les arbres, la Terre-Mère, des poètes et les dieux nous disent ce qu'ils en pensent !

Patrick Cosnet explique ainsi son inspiration pour créer ce spectacle : « *Depuis 380 millions d'années, l'arbre protège, enrichit, nourrit le sol. Il purifie, recycle et produit de l'oxygène, de l'eau pure. L'arbre protège, abrite, nourrit la flore, la faune et les humains de notre planète. Pour la première fois, depuis l'origine du monde, l'arbre n'aura sans doute pas le temps de s'adapter aux changements climatiques trop rapides.*

Nous avons beaucoup écouté, recueilli la parole des passionnés de protection de la nature, des scientifiques, des agriculteurs, des chasseurs, des gens de la ville, des aménageurs de territoires.»



Ce spectacle est le fruit d'une résidence mission conduite sur le territoire de Roche-aux-fées communauté, depuis fin 2021, notamment à Martigné-Ferchaud avant Noël.

Pratique

Plein tarif : 6 €, réduit 4 €
Billetterie en ligne sur rafcom.bzh
par mail à culture@rafcom.bzh
02 99 43 64 87

■ Avril

- ▶ 03 : Dimanche à la médiathèque - Médiathèque L'envol
10 h / 12 h
- ▶ 04 : Bébés lecteurs - Médiathèque L'envol
- ▶ 07 : Conseil municipal - mairie - 20 h 30
- ▶ 09 : Portes ouvertes groupe scolaire Le Jardin des Mots
La Ruche
- ▶ 10 : Élections Présidentielles 1^{er} tour - salle Sévigné
8 h à 19 h
- ▶ 11 : Assemblée Générale extraordinaire- L'Arborescence-
salle de Gourden- 20 h 30
- ▶ 15 : Bus France Services- place de l'église
10 h- 12 h 30 / 13 h 30- 16 h
- ▶ 17 : Dimanche à la médiathèque - Médiathèque L'envol
10 h / 12 h
- ▶ 24 : Élections Présidentielles 2^e tour - salle Sévigné
- ▶ 27 : La tête dans les histoires - Médiathèque L'envol
- ▶ 28 : Repas Annuel « Aux loisirs des retraités »
Espace des Maîtres Beurriers
- ▶ 30 : Spectacle « L'arbre qui plantait des hommes »
salle Sévigné - 20 h 30.

■ Mai

- ▶ 01 : Concours de palet- salle André Bréal- 9 h
- ▶ 01 : Dimanche à la médiathèque - Médiathèque L'envol
10 h / 12 h
- ▶ 05 : Conseil municipal - mairie- 20 h 30
- ▶ 07 : Randonnées «Entre étang et forêt» - Mille club
13 h 30 à 15 h 30
- ▶ 08 : Randonnées «Entre étang et forêt» - Mille club
8 h à 10 h
- ▶ 09 : Bébés lecteurs - Médiathèque L'envol
- ▶ 15 : Dimanche à la médiathèque - Médiathèque L'envol
10 h / 12 h
- ▶ 18 : La tête dans les histoires- Médiathèque L'envol